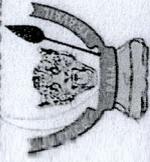


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°201/2024

A LA SOCIETE GENIES BATISEURS DU CONGO

Après avoir reçu le contrat n° CF/ MT/CNSSAP/DG:SMG/2024/004 conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt un mille sept cent soixante huit, dix centimes (USD 21 768,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent cinquante-deux, trente-huit centimes (USD 152,38), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kirshasa, le 10/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Scellé de l'Etablissement



Mme Claude KAYEMBE MBAYI

Président